

0. GENERALITES

- 0.1. Constructeur : YAMAHA MOTOR ESPAGNE S.A.
08184 Palau de Plegamans (Barcelone) ESPAGNE
- 0.2. Marque : MBK
- 0.3. Genre : Cyclomoteur
- 0.4. Type : 5AD
- 0.5. Puissance administrative : néant

1. CONSTITUTION GENERALE

- 1.1. Nombre d'essieux et de roues : 2
- 1.1.1. Emplacement de la roue motrice : AR
- 1.1.2. Emplacement de la roue directrice : AV
- 1.2. Dimensions des pneumatiques :
AV : 120/70-12
AR : 130/70-12
- 1.3. Constitution du cadre ou de la coque : tubulaire
- 1.4. Emplacement et disposition du moteur : dans la partie arrière, au centre du cadre

2. POIDS ET DIMENSIONS (kg et m)

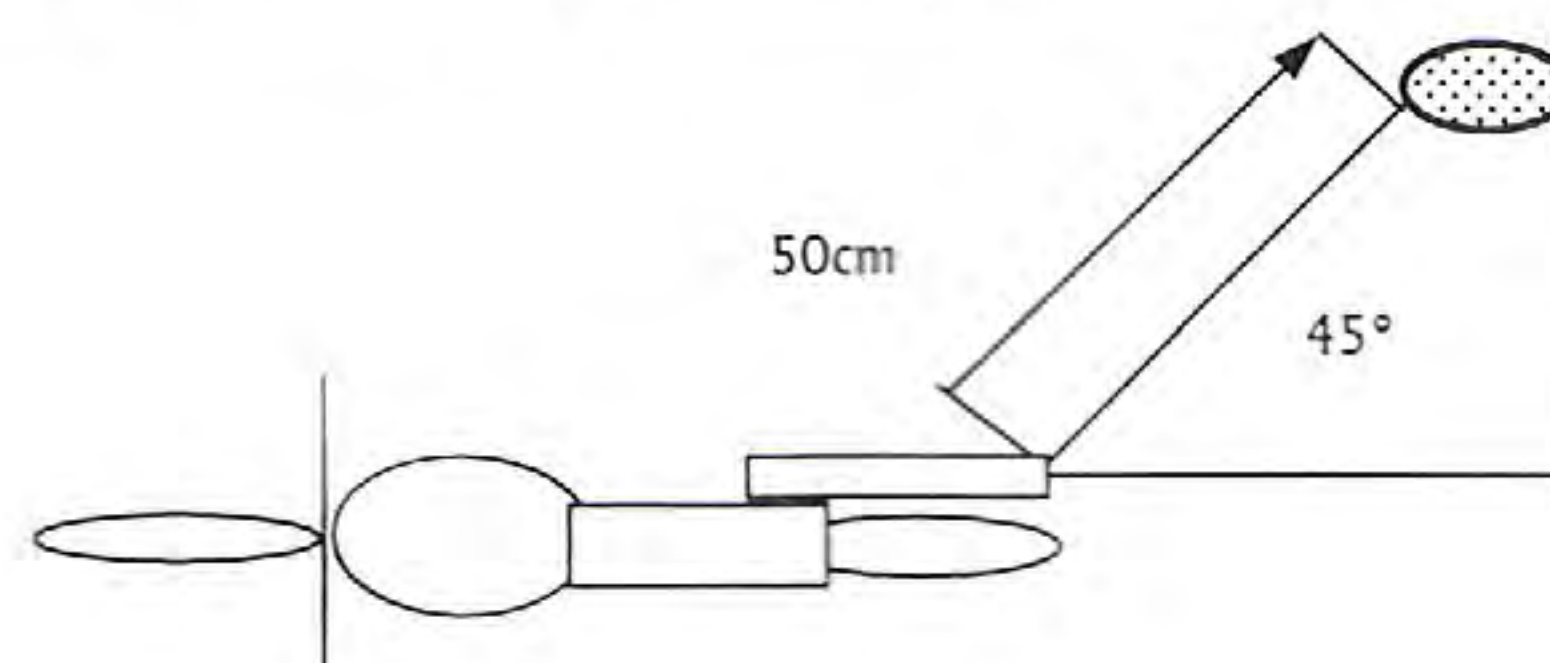
Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière. (essieu n°1 = essieu avant)

- 2.1. Poids total en charge : 242
- 2.2. Possibilité d'attelage d'un side car : non
- 2.3.
- 2.4. Charge maximale admissible :
- 2.4.1. Sur l'essieu 1 : 80
- 2.4.2. Sur l'essieu 2 : 162
- 2.5.
- 2.6.
- 2.7. Empattement : 1,27
- 2.8. Poids à vide du véhicule en ordre de marche
- 2.8.1. Total : 87
- 2.8.2. Sur l'essieu 1: 35
- 2.8.3. Sur l'essieu 2 : 52
- 2.9. Porte à faux avant : 0,237
- 2.10. Porte à faux arrière : 0,33
- 2.11. Longueur hors tout : 1,84
- 2.12. Largeur hors tout : 0,67

3. MOTEUR

- 3.1. Dénomination du type : 5AD
- 3.1.1. Marque : Minarelli
- 3.2. Description générale :
- 3.2.1. Type : à combustion interne, à piston en mouvement alternatif et vilebrequin
- 3.2.2. Cycle : à allumage commandé
- 3.2.3. Nombre de temps : 2
- 3.3. Nombre de cylindre : 1
- 3.4. Dimensions :
- 3.4.1. Alésage (mm) : 40,0
- 3.4.2. Course (mm) : 39,2
- 3.4.3. Cylindrée (cm³) : 49,2
- 3.5. Rapport volumétrique de compression : 7,3 : 1
- 3.6. Puissance maximale (KW ISO) : 2,6
- 3.7. Régime de puissance maximale (tr/mn) : 6200
- 3.8. Couple maximal (mdaN ISO) : 0,42
- 3.9. Régime couple maximal (tr/mn) : 5800
- 3.10. Régime de rotation maximal (tr/mn) : 8000
- 3.11. Carburant utilisé : essence
- 3.12. Réservoir de carburant (L) : 6,5
- 3.13. Mode d'alimentation du moteur : par un carburateur
- 3.14. Type de filtre à air : humide
- 3.15. Allumage : par bougie, bobine commandée par un dispositif magnétique sans contact assisté électroniquement.

- 3.16. Tension d'alimentation des circuits électriques (volts) : 12
- 3.17. Dispositif d'antiparasitage : oui
- 3.18. Refroidissement du moteur : par circulation d'air forcé
- 3.19. Nombre de silencieux d'échappement : 1
- 3.19.1. Description : silencieux d'échappement constitué par un cintre suivi d'un volume de section circulaire, terminé par un tube de sortie.
- 3.19.2. Référence : **5AD-E4610**
- 3.20. Niveau sonore au point fixe :
- 3.20.1. Valeur du niveau sonore dB(A) : 78
- 3.20.2. Régime de rotation correspondant : 3100 tr/mn
- 3.20.3. Schéma de la position du microphone :

**4. TRANSMISSION DU MOUVEMENT**

- 4.1. Type de boîte de vitesse : automatique à variation continue
- 4.2. Type d'embrayage : automatique
- 4.3. Type de transmission entre la boîte de vitesse et les roues : par engrenages
- 4.4. Démultiplication de la transmission :
- 4.4.1. Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques (mm) : 130/70-12, 1492 mm
- 4.4.2. Démultiplication et vitesse à 1000 tr/mn (km/h) : $V \pm 1000 \text{tr/mn} = \text{régime/démultiplication} \times \text{circonférence (km)} \times 60 \text{mn}$

Combinaisons des vitesses	Rapport primaire	Rapport secondaire	Rapport final	Démultipl. Totale	Vitesse à 1000tr/mn en km/h
PV	2,55	52/13	42/13	32,953	2,71
GV	1,15			14,861	6,02

- 4.5. Vitesse maximale (km/h) : 45
- 4.6. Indicateur de vitesse : oui
- 4.7. Compteur kilométrique : oui

5. SUSPENSION

- 5.1. Avant : fourche télescopique
- 5.2. Arrière : bras oscillant et amortisseur télescopique

6. DIRECTION

- 6.1. Type de direction : directe, par pivotement de la fourche

7. FREINAGE

- 7.1. Frein de service : 1 frein avant et 1 frein arrière à commandes séparées
- 7.1.1. Commande du frein de service :
Avant : par levier au guidon
Arrière : par levier au guidon
- 7.2. Répartiteur de freinage : sans
- 7.3. Frein de secours : par indépendance des circuits de frein de service

- 7.5. Mode de transmission des efforts aux roues :
Av : hydraulique
Ar : mécanique
7.6. Assistance du frein de service : non
7.7. Réservoir de fluide ou d'énergie : avant, 19cm³
7.8. Types de freins :
7.8.1. Frein de service :
7.8.1.1. Sur l'essieu 1 : à disque
7.8.1.2. Sur l'essieu 2 : à tambour

8. CARROSSERIE

- 8.1. Carrosserie : solo
8.2. Carénage : non
8.3. Nombre de places assises : 2

9. ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

- 9.1. Feux de route : 1
9.2. Feux de croisement : 1
9.3. Feux de position avant : non
9.4. Feux rouge arrière : 1
9.5. Indicateur de changement de direction :
9.5.1. Avant : 2 indépendants
9.5.2. Arrière : 2 indépendants
9.6. Feux stop : 1 incorporé au feu rouge
9.7. Eclairage de la plaque d'immatriculation : non
9.8. Dispositifs réfléchissants :
9.8.1. Arrière : 1
9.8.2. Latéraux : 2 (1 de chaque côté)

10. DIVERS

- 10.1. Accessoires :
10.1.3. Rétroviseur : 1 à gauche et 1 à droite
10.1.4. Avertisseur sonore : oui
10.1.5. Dispositif antivol : par blocage de la colonne de direction
10.2. Marque d'identité :
10.2.1. Emplacement de la plaque constructeur : sur le cadre, sur la colonne de direction
10.2.2. Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : sur le cadre, sur la colonne de direction
10.2.3. Structure du numéro d'identification : 17 caractères (Directive 93/34/CEE)
10.2.4. Le numéro d'identification commence à : VTL5AD00000400013
10.2.5. Identification du moteur :
Frappe à froid sur le carter moteur

PROCES VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du représentant du constructeur MBK INDUSTRIE, le 6 Mars 1997, que le véhicule N° VTL5AD00000100002, moteur : 5AD-00018, ci-dessus décrit et présenté comme prototype des véhicules de :

MARQUE : MBK
TYPE : 5AD

satisfait aux dispositions des articles R.69 à R.73, R.76, R.188, R.188.1 et R.194 à R.199 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application. La numérotation dans la série du type commence à VTL5AD00000400013.

Fait à SAINT QUENTIN, le 6 Mars 1997

LE TECHNICIEN SUPERIEUR DE L'INDUSTRIE ET DES MINES

P.SAINT-SOLIEUX

Vu et approuvé

et enregistré sous le N° RPT/97 L1/009/02Q(0)

Fait à AMIENS, le 25/03/97

P/Le Directeur et par délégation

P/Le chef de la Division Contrôles Techniques

Energie, par intérim, l'Ingénieur de l'Industrie et des mines

E. LOISEL

PROCES VERBAL DE MISE A JOUR

La modification a pour objet la possibilité d'équiper en variante avec le système actuel un nouveau carburateur et un nouveau compteur. La notice ci-dessus qui précède le Procès-Verbal de réception a été mise à jour conformément aux prescriptions de l'article 5 de l'arrêté ministériel du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules. Cette mise à jour s'applique à partir du N° d'ordre dans la série du type :

VTL5AD00000419314

Fait à SAINT QUENTIN, le 10 Juin 1999

Le Technicien supérieur de l'industrie et des mines

P.SAINT-SOLIEUX

Vu, Approuvé et enregistré sous le N° RPT 97L1/009/02Q(1)

Fait à AMIENS, le 29 Juin 1999

P/LE DIRECTEUR et par délégation,

L'INGENIEUR DIVISIONNAIRE de L'INDUSTRIE et des MINES,

J.C. DANGREVILLE

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Je soussigné M.B.K. Industrie, ZI de ROUVROY, 02100 SAINT QUENTIN, représentant dûment accrédité de YAMAHA MOTOR ESPAGNE, constructeur, certifie :

a) que le véhicule

1) Genre : cyclomoteur

2) Marque : MBK

3) Type : 5AD

4) Numéro d'ordre dans la série ou numéro d'identification :

5) Carrosserie : solo

6) Source d'énergie : essence

7) Puissance administrative : néant

8) Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 1-2 (cf 8.3)

9)

10) Poids total autorisé en charge : 242 Kg

11) Poids à vide en ordre de marche du véhicule de base : 87 Kg

12) Poids total roulant autorisé : néant

13) Charge utile du véhicule de base : néant

14) Niveau sonore de référence : 78 dB(A)

15) Régime moteur lui correspondant : 3100 tr/min

est entièrement conforme au type et à la version décrits plus haut.

b) Que ce véhicule sort de nos usines (magasins) le :

Pour être livré à :

(nom et adresse de l'acheteur, ou à défaut, du concessionnaire)

Fait à St QUENTIN, le

L'authenticité de ce certificat n'est garantie que s'il porte sur la signature le cachet du modèle ci-contre.



Nota : Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R54 à R62, et R69 à R81 du code de la route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :
- d'une déclaration à la préfecture
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par la D.R.I.R.E..